

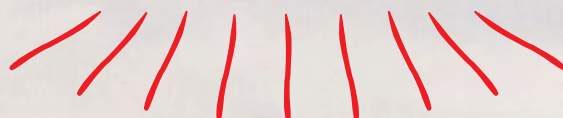


• BIO NOUVELLE-AQUITAINE •

N°15

WWW.BIONOUELLE  
AQUITAINE.COM

# territoires **BIO**LOGIQUES



LE MAGAZINE RÉGIONAL DU RÉSEAU BIO DE NOUVELLE-AQUITAINE

P. 5 **MIEUX COMPRENDRE POUR MIEUX AGIR**

LES OBLIGATIONS RÉELLES ENVIRONNEMENTALES :

UN OUTIL POUR MAINTENIR DES TERRES EN BIO

P. 6 **DOSSIER**

PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX

# édito

S'occuper de la problématique alimentaire d'un territoire permet de mener une démarche globale et transversale répondant à plusieurs enjeux. Avant tout, cela permet de stimuler l'économie locale en favorisant la production, la transformation et la consommation des aliments sur le territoire. En outre, la gestion réfléchie de la problématique alimentaire peut renforcer la cohésion sociale en favorisant l'accès équitable à une alimentation de qualité pour l'ensemble de la communauté. Ce type de démarche contribue à préserver l'environnement et la santé des habitants en encourageant des pratiques agricoles vertueuses comme l'agriculture biologique.

Les projets alimentaires territoriaux (PAT) sont un outil intéressant pour investir le sujet de l'alimentation. Ils permettent d'organiser des temps de concertation avec les différents acteurs (producteurs locaux, distributeurs, consommateurs et élus) et ainsi prendre en compte les diverses dimensions de la problématique alimentaire. Y inclure l'agriculture biologique se présente comme un levier capable de répondre simultanément aux enjeux économiques, sociaux, environnementaux d'un territoire. Développer l'agriculture biologique est donc une solution pour améliorer l'habitabilité de votre territoire.

Alors, inspirez-vous des initiatives évoquées dans ce numéro du Territoire Biologique.

Bonne lecture !

Bio Nouvelle-Aquitaine (Fédération Régionale de l'Agriculture Biologique) accompagne les collectivités dans leurs projets de développement des territoires en apportant son expertise sur l'agriculture biologique du champ à l'assiette.

Des outils concrets et des exemples d'expériences réussies sont mis à disposition des collectivités pour les accompagner à chaque étape de leur projet bio.

Retrouvez les étapes pour réussir votre projet en dernière page de ce numéro.

Pour en savoir plus sur Bio Nouvelle-Aquitaine :  
05 56 81 37 70 – [INFO@BIONOUELLEAQUITAINE.COM](mailto:INFO@BIONOUELLEAQUITAINE.COM)

Contactez le conseiller de votre territoire :



#### **NORD NOUVELLE-AQUITAINE**

MORGANE MORANDEAU – 06 38 20 20 90  
[m.morandeu@bionouvelleaquitaine.com](mailto:m.morandeu@bionouvelleaquitaine.com)



#### **EST NOUVELLE-AQUITAINE**

JUSTINE VERCELLOTTI – 06 08 72 23 54  
[j.verzellotti23@bionouvelleaquitaine.com](mailto:j.verzellotti23@bionouvelleaquitaine.com)



#### **OUEST NOUVELLE-AQUITAINE**

CÉLINE COLET – 06 76 13 92 40  
[c.colet@bionouvelleaquitaine.com](mailto:c.colet@bionouvelleaquitaine.com)  
(remplacement de congé maternité de Léa CUBAYNE)



#### **OUEST NOUVELLE-AQUITAINE**

EMMA FORTIN – 06 33 01 15 40  
[e.fortin@bionouvelleaquitaine.com](mailto:e.fortin@bionouvelleaquitaine.com)



#### **SUD NOUVELLE-AQUITAINE**

NATHALIE ROUSSEAU – 07 70 67 59 52  
[n.rousseau40@bionouvelleaquitaine.com](mailto:n.rousseau40@bionouvelleaquitaine.com)



#### **SUD NOUVELLE-AQUITAINE**

ANNE-ELISABETH GAUVIN – 06 44 07 23 17  
[ae.gauvin@bionouvelleaquitaine.com](mailto:ae.gauvin@bionouvelleaquitaine.com)

Contactez un conseiller spécialisé :



#### **RESTAURATION COLLECTIVE**

MARC-ANTOINE DEHOUSSE – 06 12 47 62 40  
[ma.dehousse@bionouvelleaquitaine.com](mailto:ma.dehousse@bionouvelleaquitaine.com)

## sommaire

MIEUX COMPRENDRE

POUR MIEUX AGIR.....5

DOSSIER SPÉCIAL.....6

NOTRE CANTINE À L'HEURE DU BIO.....13



• BIO NOUVELLE-AQUITAINE •  
Fédération Régionale d'Agriculture Biologique



• AGROBIO 47 •



• AGROBIO GIRONDE •



• AGROBIO DEUX-SÈVRES •



• AGROBIO 40 •



• AGROBIO 87 •



• VIENNE AGROBIO •



• GAB 17 •



MEMBRE DE LA FNAB



• FNAB •  
Fédération Nationale  
d'Agriculture Biologique



## LA NOUVELLE-AQUITAINE MAINTIEN SA POSITION DE DEUXIÈME RÉGION BIO EN FRANCE

La région Nouvelle-Aquitaine continue de briller dans le domaine de l'agriculture biologique, maintenant sa position de deuxième région bio en France. Cependant, en 2022, bien que la dynamique reste positive, la croissance ralentit par rapport aux huit années précédentes.

Plusieurs facteurs expliquent cette tendance. Tout d'abord, la baisse de la consommation due à l'inflation a impacté le secteur bio, incitant certains à réduire leurs dépenses alimentaires. De plus, la transition vers une nouvelle Politique Agricole Commune (PAC) a suscité des incertitudes et a freiné les projets de conversion vers l'agriculture biologique.

Cependant, certaines filières végétales telles que les oléagineux, les fruits, la vigne et les plantes aromatiques progressent tandis que l'élevage de porcs et de poulets recule.

En 2022, la région compte 9 083 fermes certifiées, couvrant 377 000 hectares, soit 9,7 % de la surface agricole régionale. La Gironde et la Dordogne se distinguent avec plus de 20 % de fermes bio. Le chiffre d'affaires régional de l'agro-alimentaire bio reste stable à 1,8 milliard d'euros.

Malgré les défis, la Nouvelle-Aquitaine joue un rôle clé dans l'agriculture biologique en France avec un engagement croissant en faveur de pratiques agricoles durables.



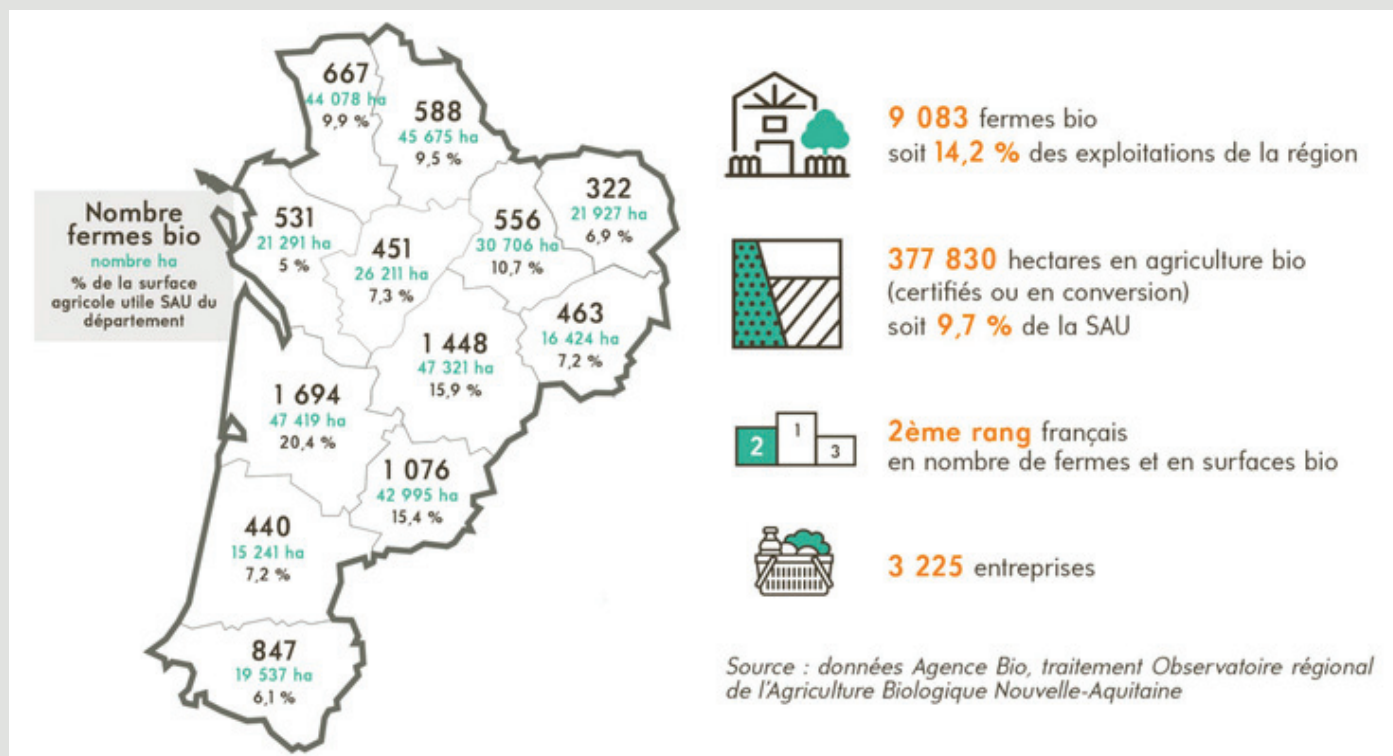
Pour aller plus loin :

[Consultez le dossier de presse sur le site web de l'Agence Bio](#)



Sources :

Données Agence Bio, traitement Observatoire régional de l'Agriculture Biologique Nouvelle-Aquitaine (Interbio Nouvelle-Aquitaine, Bio Nouvelle-Aquitaine, Chambre Régionale d'Agriculture)





## REVITALISER LE TERRITOIRE GRÂCE À UN PROJET BIO

À Genouillé, dans le Sud-Vienne, le projet Écolience, nouvelle unité de fabrication de produits bio, permet de valoriser les cultures locales et de revitaliser le territoire. Farine, pâtisserie, huile, bière et pâte, 120 références de produits sont distribuées aujourd'hui dans les magasins bio de la région.

" C'est un projet de territoire puisqu'on travaille avec une quinzaine de producteurs locaux dans un rayon d'une quarantaine de kilomètres " explique Frédéric Grünblatt, directeur général d'Ecolience.

" L'arrivée d'une entreprise telle qu'Ecolience avec aujourd'hui une vingtaine d'emplois, et demain soixante, va contribuer à redynamiser et revitaliser la commune de Genouillé " affirme Jean-Guy Valette, maire de Genouillé.

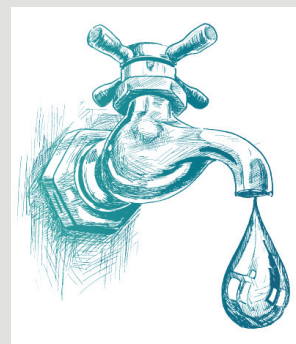
Un exemple encourageant pour une filière fragilisée par la crise.



Pour aller plus loin : <https://france3-regions.francetvinfo.fr>

## GESTION QUANTITATIVE DE L'EAU : SOBRIÉTÉ, PARTAGE ET PRIORISATION

Fin juin 2023, le Conseil d'administration de Bio Nouvelle-Aquitaine a adopté une position commune sur la question de la gestion quantitative de l'eau centrée sur la sobriété des pratiques, le partage et la priorisation des usages. Cette position intègre fortement les deux dimensions de l'eau : la quantité et la qualité. En effet, sur ces deux aspects, l'agriculture biologique apporte des véritables solutions.



Pour aller plus loin : [www.bionouvelleaquitaine.com/actualites-bio/](http://www.bionouvelleaquitaine.com/actualites-bio/)

## POURQUOI MISER SUR LA VIANDE BIO EN RESTAURATION COLLECTIVE ?

La loi EGAlim de 2018 a fixé l'objectif d'au moins 20 % de produits biologiques à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 dans les repas servis par l'ensemble de la restauration collective publique. Cette disposition a été enrichie par la loi Climat et résilience de 2022 qui prévoit notamment l'ajout d'un sous-objectif de 60 % de viandes et de poissons durables et de qualité (qui concerne donc les produits biologiques) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Dans une démarche progressive d'augmentation de la part des produits biologiques dans le total des produits servis aux convives, introduire de la viande bio peut s'avérer donc particulièrement efficace, tout en maîtrisant son budget.

En effet, le pourcentage de produits bio est calculé en rapportant la valeur des achats bio à la valeur totale des achats alimentaires. A ce titre la viande fait partie des produits stratégiques pour se rapprocher – pour ensuite le dépasser ! – du taux de 20 % de produits biologiques.





# mieux comprendre pour mieux agir

## LES OBLIGATIONS RÉELLES ENVIRONNEMENTALES : UN OUTIL POUR MAINTENIR DES TERRES EN BIO

L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE EST DE PLUS EN PLUS RECONNUE COMME UNE SOLUTION ESSENTIELLE POUR PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT ET GARANTIR LA DURABILITÉ DES PRATIQUES AGRICOLES. DANS CETTE OPTIQUE, LES OBLIGATIONS RÉELLES ENVIRONNEMENTALES (ORE) ÉMERGENT COMME UN OUTIL PUISSANT POUR ENCOURAGER LES AGRICULTEURS À MAINTENIR LEURS TERRES EN BIO. DANS CET ARTICLE, NOUS EXPLORONS CE QUE SONT LES ORE, POURQUOI ELLES SONT IMPORTANTES, ET COMMENT ELLES FONCTIONNENT.

Créées par la loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, les Obligations Réelles Environnementales (ORE) sont un dispositif foncier, volontaire et contractuel, de protection de l'environnement.

Elles prennent la forme d'un contrat par lequel un propriétaire s'engage à respecter des obligations, contraignantes et liées à un bien immobilier, dans le but ultime de préserver l'environnement.

Par rapport aux autres dispositifs de protection de l'environnement, l'ORE est innovante puisqu'elle **permet à tous citoyens et citoyennes**, propriétaires, d'être à l'**initiative dans la définition et l'identification des éléments** de biodiversité ou des fonctions écologiques à **protéger**.

Les ORE sont établies par des accords volontaires entre les propriétaires fonciers qui peuvent être une **personne physique ou morale ou une personne de droit privé ou public** et une collectivité ou un établissement public (par exemple, un Parc Naturel Régional, un syndicats d'eau), ou une personne morale de droit privé agissant pour la protection de l'environnement (Conservatoires d'Espaces Naturels, Ligue de la Protection des Oiseaux...).

Ces accords spécifient les pratiques agricoles à suivre pour maintenir la certification biologique.

Les obligations doivent avoir pour **finalité : le maintien, la conservation, la gestion et/ou la restauration d'éléments de la biodiversité ou de fonctions écologiques** (autoépuration de l'eau, rétention de l'eau...). A titre d'exemple, il peut s'agir de : garder le caractère non bâti de la propriété, ne pas utiliser d'intrants ou produits phytosanitaires, pratiquer la fauche tardive, pratiquer le pâturage extensif, respecter une prescription pour l'entretien des haies et arbres isolés, maintenir le couvert végétal, maintenir la structure du sol (non retournement des prairies, pas de labour), ne pas introduire d'espèces exotiques, donner accès à la propriété à un gestionnaire d'espaces naturels, etc.

Il peut s'agir d'**obligations de faire** (restaurer une mare, planter des haies...) ou d'**obligations de ne pas faire** (artificialiser, détruire, utiliser des produits phytosanitaires...).

Les ORE sont surveillées et appliquées de manière régulière pour s'assurer que les agriculteurs respectent les engagements pris. En cas de non-respect, des sanctions peuvent être imposées.

Pour la **durée du contrat** (jusqu'à 99 ans), les **obligations** sont **attachées à la propriété** et pas au propriétaire. Elles perdurent en cas de vente, garantissant ainsi la continuité des pratiques agricoles biologiques.

La mise en œuvre d'un contrat ORE par un propriétaire sur sa parcelle donne lieu à une **contrepartie définie par le propriétaire et le co-contractant**. Celle-ci peut consister en une assistance technique, une indemnité financière, etc.

En 2020, la FNAB a mené une **étude sur les ORE** avec la Fédération des Conservatoires des Espaces Naturels.

Sur 102 contrats d'ORE recensés, 80 ORE comprennent des zones agricoles.

Quand la zone concernée est agricole ou en partie agricole :

- **1 ORE sur 3** environ (27) permet de **garantir le maintien de pratiques agricoles (AB, fauchage tardif...)** et/ou d'**entretien à l'occasion d'une transmission**.
- **L'agriculture biologique est identifiée environ 1 fois sur 5 comme un moyen de remplir l'ORE**. Systématiquement, le mode de production bio est **complété par d'autres engagements** pour le propriétaire : maintien de friches, création ou maintien d'infrastructures (mares, gîtes pour la faune...), maintien de pratiques (fauche tardive, pâturage extensif, mode d'entretien des haies et des arbres isolés, couvert végétal, non labour...), interdiction de tout intrant (amendements, engrais...) et des produits phytosanitaires (de synthèse ou en général), préservation des abords des cours d'eau, limitation du chargement annuel plus exigeant, etc.

L'ORE intervient souvent dans le cadre d'une **démarche revendicative sur l'articulation possible entre agriculture et biodiversité**. Il n'est pas question de mettre le foncier « sous cloche » mais bien de montrer que l'activité de production peut s'accorder avec le respect de l'environnement.



Pour aller plus loin :  
[www.territoiresbio.fr](http://www.territoiresbio.fr)



## dossier

### PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX



# L'ALIMENTATION AU CENTRE DE LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES : LES PAT

## Les projets alimentaires territoriaux en quelques mots et chiffres

La notion de Projet Alimentaire Territorial (PAT) a été introduite dans la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAF) du 13 octobre 2014. C'est principalement un outil au service des partenaires locaux pour la mise en place d'une dynamique collective de transition agricole et alimentaire d'un territoire vers un système cohérent et durable. Les articles L.1 et L.111-2-2 du Code rural et de la pêche maritime formalisent cette notion ainsi : « Les projets alimentaires territoriaux sont élaborés de manière concertée avec l'ensemble des acteurs d'un territoire et répondent à l'objectif de structuration de l'économie agricole et de mise en oeuvre d'un système alimentaire territorial. Ils participent à la consolidation de filières territorialisées, à la lutte contre le gaspillage et la précarité alimentaires et au développement de la consommation de produits issus de circuits courts, en particulier relevant de la production biologique. »

Ces projets décentralisés de l'Etat sont fortement impulsés par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, notamment au travers de financements et de labellisations via des appels à projets réalisés dans le cadre du Programme National pour l'Alimentation (PNA). En donnant un cadre national à des initiatives de terrain, l'État et les collectivités s'emparent de la question alimentaire et s'imposent pour mener à bien des projets de territoire.

**Le PAT s'inscrit donc dans une dynamique territoriale qui vise à reconnecter l'agriculture et l'alimentation pour répondre à des enjeux d'ordre économique, environnemental, social et de santé.** Plusieurs pistes de travail sont envisageables comme la structuration et la consolidation des filières dans les territoires, le rapprochement de l'offre et de la demande, la préservation des espaces agricoles pour assurer la production alimentaire, la valorisation de modes de production agro-écologiques, dont l'AB, la valorisation du patrimoine naturel et l'accessibilité à une alimentation saine et locale pour tous.

Les collectivités et leurs partenaires peuvent ainsi centrer leur stratégie de développement territorial sur la

problématique alimentaire, ce qui leur permet de mener une démarche globale et transversale répondant à plusieurs enjeux du territoire et de ses acteurs. Cette approche met en lumière l'importance de l'innovation territoriale pour le PAT, qui s'avère tout aussi pertinente que l'apport du PAT pour l'innovation territoriale. Ces principes de rétroaction sont visibles à travers différents éléments :

- **Un modèle de gouvernance « protéiforme »** (LECLAIR, Cécile, LOUVEAU, Oriane, PAPPÀ, Pinelopi, RAIMBAULT, Zoé, REYMOND, Maud, DAVIAUD, Bérengère et RUSSEIL, Sarah, 2020, *Projet collectif dans le cadre du Master Stratégies Territoriales et Urbaines avec l'AVISE, Projets Alimentaires Territoriaux et ESS*, p.7), une démarche volontaire qui se veut le plus libre possible afin de mobiliser et révéler les acteurs et leviers du territoire. Cette question de la gouvernance est au cœur des préoccupations et constitue la première étape nécessaire à l'élaboration des PAT. Au-delà des réponses nécessaires aux orientations nationales, l'intégration d'acteurs au sein de ces projets dépend des dynamiques territoriales présentes sur le territoire dans le but d'embarquer une multitude d'acteurs.

- **La transversalité du projet et de l'alimentation** implique de sortir d'une politique de silo en affiliant des compétences internes et externes aux collectivités. En effet, les objectifs des PAT sont multiples et combinent divers aspects : sociaux, environnementaux, économiques (*Site du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire*). Le sujet de l'alimentation est ainsi traité dans sa globalité. Cependant, thématique récente, l'alimentation n'est pas une compétence des collectivités territoriales. Ce nouvel enjeu impose aux collectivités de coordonner et rendre complémentaire leur politique au territoire en intégrant des méthodes collectives de co-construction.

- **Le PAT constitue aussi un lieu d'intermédiation territoriale**, ouvre de nouvelles perspectives, intéresse de nouveaux acteurs et fait ainsi évoluer des pratiques individuelles et collectives de manière durable. Chercher l'appropriation du PAT par tous permet de concevoir les habitants et les acteurs du territoire comme ambassadeurs de l'alimentation. Ainsi, cela participe à dépasser l'image d'un simple outil de politique publique.



### En 2023, en France

- Plus de 400 PAT, dont 45 de niveau 2<sup>1</sup>.
- 73,7% sont portés par des collectivités territoriales.
- 22,6% par des territoires de projets (pôles territoriaux, syndicats mixtes, pays, parcs naturels régionaux-PNR, pôles métropolitains).

Un changement d'échelle des démarches labellisées a eu lieu ces deux dernières années avec les 80 millions du plan de relance et le ministère souligne que l'objectif d'avoir un moins un PAT reconnu par département est atteint.



### En 2023, en Nouvelle-Aquitaine :

- Près de 40 PAT, dont 1 seul de niveau 2 (Projet Alimentaire Territorial Sud Landes Pays Basque).

Sources : Banque des PAT, Observatoire national des PAT.

### A savoir !

L'Observatoire national des PAT (OnPAT) a été créé en 2019 dans le cadre du Réseau national des Projets Alimentaires Territoriaux pour porter à la connaissance de tous les acteurs et décideurs des politiques alimentaires à toutes échelles les données les plus récentes sur les PAT ainsi que des analyses comparatives génériques et thématiques approfondies.



Pour aller plus loin :

<https://rnpat.fr/projets-alimentaires-territoriaux-pat/>



Vous trouverez, ici, une carte avec les 71 PAT faisant partie de l'échantillon PATnorama.



Pour aller plus loin :

<https://rnpat.fr/projets-alimentaires-territoriaux-pat/patnorama-presentation/carte-interactive/>

Pour chaque PAT, vous trouverez une fiche détaillée du PAT qui met en avant l'historique du projet, sa trajectoire, ainsi que les analyses PATnorama telles que la typologie du PAT et la typologie de la gouvernance.

<sup>1</sup>- Deux catégories de PAT : un niveau 1 pour les PAT émergents, un niveau 2 qui « correspond aux projets dont le degré d'avancement permet la mise en œuvre d'actions opérationnelles, pilotées par une instance de gouvernance établie »



## QUE SIGNIFIE LE TERME « ENVIRONNEMENT » DANS LES PAT ?

Intégrer l'environnement en tant qu'un des domaines d'action au sein des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) s'avère être une tâche complexe en raison de la diversité des aspects à prendre en compte. À cet égard, le rapport conjoint du Cerema (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) et du Ministère de la Transition Écologique en 2021 offre un éclairage précieux (CEREMA et MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, 2021. V1 : [L'auto-évaluation environnementale des Projets Alimentaires Territoriaux](#)).

Dans ce rapport, les enjeux environnementaux sont décomposés en six composantes essentielles : la biodiversité, le climat, l'eau, l'air, le paysage et le sol.

Ce rapport identifie aussi les leviers d'action que chaque PAT doit envisager dans le domaine environnemental :

- Préserver les ressources naturelles, réduire les pollutions et promouvoir une sobriété énergétique.
- Atténuer l'impact sur l'environnement et s'adapter aux changements climatiques.
- Favoriser la résilience territoriale et la relocalisation alimentaire.
- Réduire les déchets et encourager leur valorisation.

Le développement de l'agriculture biologique se présente ainsi comme un levier multifonctionnel, capable de répondre simultanément à plusieurs de ces enjeux environnementaux cruciaux pour le territoire, mais il ne s'arrête pas là.

### Comment agir en même temps pour l'économie, l'environnement et la santé sur son territoire ?

Développer des politiques publiques tournées vers l'agriculture biologique permet de répondre efficacement à tous ces enjeux. À savoir, le développement de l'agriculture biologique à l'échelle d'un territoire ne se limite pas à l'écologie, à la santé et « à la bio en soi » mais il s'inscrit dans une approche plus transversale. En effet, que ce soit des projets locaux de développement de l'AB ou des projets de développement local dans lesquels l'AB s'inscrit, engager un territoire dans ce genre de démarche permet d'une part de préserver ses ressources (qualité de l'eau, biodiversité, vie des sols, patrimoine naturel...) et de protéger la santé des producteurs et des riverains, et d'autre part de créer des activités économiques et des emplois, en somme d'améliorer le cadre de vie des habitants du territoire. L'agriculture biologique peut donc être mobilisée par les collectivités locales comme un moyen de concourir aux enjeux de gestion durable des territoires.

## en savoir +



**VALENTINA REBASTI**  
CHARGÉE DE COMMUNICATION  
[v.rebasti@bionouvelleaquitaine.com](mailto:v.rebasti@bionouvelleaquitaine.com)

## LES PAT ET LA QUESTION ENVIRONNEMENTALE

Seulement la moitié des PAT investit le secteur de la protection de l'environnement. La priorité étant pour le moment donnée à l'économie agricole (enjeux de production et consommation, accessibilité sociale,...). Les PAT déjà opérationnels sont plus ambitieux en matière d'écologie : 81,5 % se saisissent du secteur de l'environnement.

## LA BIO EST EN CRISE, POURQUOI LES COLLECTIVITÉS ONT UN RÔLE À JOUER ? COMMENT LES PAT PEUVENT AIDER À SÉCURISER LA FILIÈRE BIO EN DIFFICULTÉ ?

Alors que la filière bio traverse une zone de turbulence, le think tank Terra Nova a publié en février 2023 des propositions pour que le bio retrouve sa place de filière exigeante répondant aux enjeux de la transition et aux attentes des consommateurs<sup>2</sup>.

Parmi ces propositions, Terra Nova voit dans les projets alimentaires territoriaux (PAT) un moyen de sécuriser le développement de filières bio territorialisées. Dans leur rapport nous pouvons lire : « *Le coût des produits bio est un frein pour de nombreux consommateurs. Les économies d'échelle peuvent permettre de réduire ce coût. De nombreux collectifs de producteurs ont ainsi été créés, pour travailler de manière collective et commercialiser des volumes plus importants et plus réguliers. [...] L'implication croissante des collectivités territoriales dans le développement des circuits de proximité, notamment en milieu urbain ou péri-urbain, peut permettre d'accélérer ce mouvement. [...] Le développement des filières bio fait partie des objectifs poursuivis par de nombreux PAT. Plusieurs actions peuvent être mises en œuvre : établir un diagnostic de la progression de l'agriculture biologique, sensibiliser les élus aux spécificités et intérêts de l'agriculture biologique ou encore créer une régie municipale agricole (cf. PAT Pays du Grand Bergeracois ou de Mouans Sartoux). Dans le cadre des PAT, certaines métropoles s'engagent à fournir leurs cantines pendant plusieurs années avec un produit spécifique produit sur le territoire. C'est une garantie de prix et de durée pour le producteur, qui lui permet, grâce à ces marges, de s'équiper, éventuellement en mutualisant les investissements.* »

L'ancrage territorial permettrait donc de rendre les produits bio plus accessibles et de réaliser des économies d'échelle qui peuvent faire baisser les coûts de l'alimentation bio. L'appui des collectivités est essentiel pour permettre l'émergence de projets et d'actions en faveur de l'AB.

1- Deux catégories de PAT : un niveau 1 pour les PAT émergents, un niveau 2 qui « correspond aux projets dont le degré d'avancement permet la mise en œuvre d'actions opérationnelles, pilotées par une instance de gouvernance établie »

2- <https://tnova.fr/ecologie/transition-energetique/le-bio-en-baisse-simple-ralentissement-ou-veritable-decrochage/>

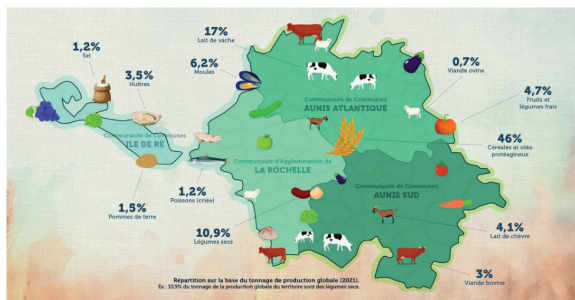




# « LA SANTÉ À 360° ! » : PRÉSENTATION DU PAT LA ROCHELLE-AUNIS-RÉ

## Chiffres du PAT La Rochelle- Aunis-Ré

**+ de 1000** partenaires  
**3** grands objectifs  
**40** actions



Répartition sur la base du tonnage de production globale (2021)  
Et 100% de tonnage de la production globale du territoire sur des légumes secs.

## L'agriculture sur le territoire (Communauté d'Agglomération de La Rochelle et Communautés de Communes Aunis Sud, Aunis Atlantique et de l'île de Ré)

**93 330 ha** de SAU (surface agricole utile)

**6 %** grands objectifs

**930** exploitations agricoles  
(la moitié des exploitants partiront en  
retraite d'ici 2030)

**250 000** habitants, soit 1 exploitation  
agricole pour 270 mangeurs  
(à l'échelle nationale, le rapport est de 1  
pour 100)

POUR CONTEXTUALISER CE PAT, IL CONVIENT DE LE SITUER SUR UN TERRITOIRE. COMME SON NOM L'INDIQUE, LE PROJET ALIMENTAIRE DE TERRITOIRE LA ROCHELLE-AUNIS-RÉ INVESTIT LE PÉRIMÈTRE DE QUATRE COLLECTIVITÉS LOCALES, INITIATRICES DE LA DÉMARCHÉ : LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE ET LES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES AUNIS ATLANTIQUES, AUNIS SUD ET ILE DE RÉ. AU-DELÀ DE CES FRONTIÈRES GÉOGRAPHIQUES, C'EST AVANT TOUT UN PROJET PARTAGÉ AUQUEL S'AJOUTENT DIFFÉRENTS PARTENAIRES TELS QUE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE CHARENTE-MARITIME-DEUX SÈVRES, LE PORT DE PÊCHE DE LA ROCHELLE, PLUS DE 130 ACTEURS DU TERRITOIRE ET BIO NOUVELLE AQUITAINE.

Communauté  
d'Agglomération de  
La Rochelle



Communauté  
de Communes  
Aunis  
Atlantique

Aunis-  
Sud  
Mq Communauté  
de Communes

Ile de Ré  
COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES

AGRICULTURES  
& TERRITOIRES  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
INTERDÉPARTEMENTALE  
CHARENTE-MARITIME-DEUX-SÈVRES

PORT  
Chef de Baie  
LA ROCHELLE  
PÊCHE - MANÈGE - CONCHYLICULTURE

BIO NOUVELLE-AQUITAINE  
Fédération Régionale d'Agriculture Biologique

Depuis 2020, le PAT de La Rochelle-Aunis-Ré s'est fixé 3 grands objectifs, déclinés en 8 axes de travail comprenant 40 actions. Autant d'actions qui sont intrinsèquement reliées entre elles pour répondre à la ligne de conduite fixée au début du projet « La santé à 360° ! » : la santé du consommateur, du producteur et de l'environnement.

C'est en ce sens-là que 11 groupes de travail formés d'une pluralité d'acteurs de la société civile ont été créés en 2022 pour travailler conjointement sur des thématiques précises afférentes aux 8 axes et répondre ainsi à ces 3 objectifs. Ces groupes formalisent des actions prioritaires en vue de leur mise en œuvre.

Le premier grand objectif « Accompagner les changements d'habitudes alimentaires » met au centre de la démarche le consommateur et démontre l'importance de s'investir pour la mise en œuvre et la réussite du projet. Par exemple, le groupe de travail « Sensibilisation » formalise actuellement un programme de sensibilisation à l'alimentation inspiré de la définition de l'assiette durable de l'ADEME. Ainsi, 14 objectifs de sensibilisation ont été déclinés en actions concrètes telles que des ateliers de végétalisation de l'assiette, la mise en place de Défis FAAP (Défis des Foyers À Alimentation Positive), ou bien encore des concours de cuisine avec des étudiants.



Le second objectif « Renforcer l'accès aux produits durables » entend renouer le lien entre producteurs et consommateurs en donnant un accès égal à toutes et tous aux produits locaux et durables. Le PAT s'est fixé en priorité de développer la consommation de produits de proximité et bio, notamment grâce au levier de la restauration collective.

Enfin, le troisième objectif « Adapter le système alimentaire pour plus d'autonomie » vient questionner la re-territorialisation du système alimentaire. Aujourd'hui une grande partie de ce qui est produit sur le territoire du PAT est consommé ailleurs, et à l'inverse, une majorité des aliments est importé. Le périmètre du PAT est autonome à 2%. Le PAT ambitionne de nouveaux objectifs à horizon 2030 tels que tripler la SAU bio et atteindre 16 800 ha ou bien encore se rapprocher au maximum des 8% d'autonomie alimentaire.

Le bilan de ces 2 premières années sera réalisé lors des Assises du PAT, le 23 novembre prochain. Cette journée de rencontres et de partages entre groupes de travail permettra de rendre compte de l'avancée des projets enclenchés et amplifiera l'interconnaissance des acteurs du territoire. L'objectif de ces assises sera de prioriser des actions et de les rendre opérationnelles grâce à la vision transversale que permet cette journée !



Les objectifs



Faciliter l'accès pour tous à une **alimentation de qualité**



Diminuer l'**empreinte carbone** de notre **alimentation**



Améliorer les **revenus des agriculteurs**



Réduire le **gaspillage alimentaire**



Développer et diversifier les **productions locales**



Sensibiliser à **des pratiques alimentaires écoresponsables**



Assurer le **renouvellement des générations** d'agriculteurs



Rassembler autour **des enjeux alimentaires**



Structurer le **stockage et la transformation** de la **production** sur le territoire



Augmenter la part de **produits locaux et bio** dans la **restauration collective**



Accompagner la **transition agroécologique** des **exploitations**

<https://charente-maritime.chambre-agriculture.fr/territoires/projet-alimentaire-de-territoire-pat/pat-la-rochelle-aunis-re/>

en savoir +



**CÉLINE COLET**  
CONSEILLÈRE TERRITOIRE 17/33  
c.colet@bionouvelleaquitaine.com



# « LES LANDES AU MENU ! », UN PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL À L'ÉCHELLE D'UN DÉPARTEMENT

LABELLISÉ EN 2022, CE PROJET - PARRAINÉ PAR LE CHEF ÉTOILÉ MICHEL GUÉRARD - SOUHAITE RELEVER LE DÉFI DE L'ACCÈS À UNE ALIMENTATION LOCALE DE QUALITÉ QUI VALORISE LE RICHE PATRIMOINE CULINAIRE LANDAIS.

A travers son PADT (Projet Alimentaire Départemental Territorial) « Les Landes au menu ! », le Conseil Départemental des Landes souhaite travailler le sujet de l'alimentation dans sa globalité et apporter une réponse à la demande des consommateurs tout en contribuant à structurer les filières agricoles locales. Ce PAT se développe autour de territoires « pilotes » que sont les PETR Adour Landes Océanes et Adour Chalosse Tursan, la Communauté de communes Maremne Adour Côte Sud et l'Agglomération du Grand Dax et est décliné en 5 axes, eux-mêmes traduits en actions opérationnelles :

## 1. Permettre à la restauration collective de répondre aux attendus de la loi EGALIM

A partir de 2022, les repas devaient comporter au moins 50 % de produits de qualité et durables dont au moins 20 % issus de l'agriculture biologique.

Dans ce cadre, une plateforme, AGRILocal40, est déployée sur tout le département depuis 2017 et compte aujourd'hui 150 acheteurs publics, 253 fournisseurs locaux avec sur un chiffre d'affaires en progression.

Le CD40 a également développé un dispositif d'accompagnement de 5 établissements de restauration collective par an (avec une volonté d'en augmenter le nombre) par la formation pratique sur le travail des légumineuses, l'introduction des produits bruts, biologiques et la maîtrise des coûts.

Pour améliorer le suivi, une application de gestion analytique des achats, interfacée avec AGRILocal40, a été développée.

## 2. Éduquer et sensibiliser à une alimentation durable et de qualité

Sur ce volet, une opération « Objectifs 100 % Local zéro Gaspi » est mise en œuvre dans les collèges.

## 3. Préserver et promouvoir l'environnement et les ressources du territoire

Un travail sur la valorisation des biodéchets produits en restauration collective est engagé pour permettre de se conformer à la réglementation (obligation au 1er janvier 2023 pour les établissements produisant plus de 5t/an), avec notamment des tests de compostage au collège de St Sever et un projet de micro plateforme de compostage au sein de l'ESAT Les Jardins de Nonères.

Le dispositif ETAL40 (Espace Test Agricole Landais) est maintenu : sur les 7 installations aidées en maraîchage bio dans les Landes en 2022, 4 porteurs de projet sont issus d'ETAL40. Le souhait des élus départementaux est aujourd'hui de s'adapter plus finement aux besoins (évolution en dispositif temporaire et/ou mixte, ou ETAL à faible mécanisation par ex).

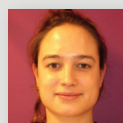
## 4. Produire une alimentation saine et de qualité, accessible à tous

Dans ce cadre, deux plateformes solidaires départementales (logistique et légumerie) en faveur de la RCP sont en projet de développement, l'une sur la CC MACS, la seconde sur le Marsan Agglomération. La volonté est de satisfaire 50 % des besoins de la RCP soit 6,4 millions de repas/an, tout en répondant aux besoins d'insertion sociale et professionnelle souhaités par le CD40 et en investissant durablement dans le développement des circuits courts et locaux.

## 5. Mettre en place une stratégie de communication et de mobilisation des acteurs

Même si toutes les actions et leurs déclinaisons opérationnelles ne peuvent être détaillées ici, l'appui au développement de l'agriculture biologique et locale est très présent au sein de ce PADT, sans toutefois opposer les agricultures.

### en savoir +



**NATHALIE ROUSSEAU**  
CONSEILLÈRE TERRITOIRE 40  
n.rousseau40@bionouvellequitaine.com



Pour aller plus loin :  
<https://leslandesaumenu.fr/>



## UN PAT AXÉ UNIQUEMENT SUR LE BIO

EN PLEIN CŒUR DU DÉPARTEMENT DU JURA, LE PAYS LÉDONIEN, REGROUPANT 200 COMMUNES ET PLUS DE 94 000 HABITANTS, EST UN TERRITOIRE ESSENTIELLEMENT RURAL. SUR L'ENSEMBLE DES COMMUNES, À L'EXCEPTION DE LONS LE SAUNIER, QUI EST URBANISÉE PRESQUE EN TOTALITÉ, L'AGRICULTURE EST UNE ACTIVITÉ IMPORTANTE.

Les activités agricoles sont tournées principalement vers l'élevage (polyculture-élevage en zone de plaine) et la viticulture. On rencontre également quelques céréaliers et des activités de diversification agricole. Le territoire est notamment connu pour la filière « comté », filière à haute valeur ajoutée. Situé dans une région riche en ressources naturelles, il est également un territoire producteur d'eau potable, avec plusieurs zones de captage sensible. Les niveaux croissants de nitrates et de produits phytosanitaires dans l'eau ont incité les acteurs locaux à se mobiliser pour trouver des solutions collectives et durables.

Dans cet esprit, le Pays Lédonien a mis en place un ensemble d'actions visant à soutenir le développement de l'Agriculture Biologique via une structuration de l'amont à l'aval des filières. Par exemple, les producteurs ont bénéficié de soutiens techniques et financiers pour la conversion à l'Agriculture Biologique. De plus, pour favoriser l'introduction de légumes bio locaux dans la restauration collective, une légumerie a été construite à proximité de la cuisine centrale, réduisant ainsi les temps de transport et renforçant la filière bio.

Dans ce cadre, en 2017, les acteurs du Pays Lédonien se sont rassemblés et ont décidé de répondre à l'appel à projet PNA (Programme National pour l'Alimentation). Cette démarche a été menée par le Pays Lédonien, le Clus'Ter Jura (un pôle territorial de coopération économique), la Chambre d'Agriculture du Jura et INTERBIO Bourgogne-Franche-Comté, avec un objectif final de créer une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) qui serait porteuse du PAT.

**Intimement lié à la protection de la ressource en eau, le PAT a été initié en 2019 avec sa validation par les élus du territoire et le choix unique en France de l'axer uniquement sur le bio.**

Grâce à une série d'appels à projets et à un financement de la Région, le Pays Lédonien a pu faire émerger un projet ambitieux. Une enveloppe de 40 000 € a été allouée en 2019, suivie d'une autre de 250 000 € en 2020 pour la phase de déploiement. Une structure SCIC, Ensemble Bi'Eau, a été créée en mars 2021 pour commercialiser des produits bios locaux sur le territoire et développer de nouvelles filières de production.

Cette SCIC, composée de 21 sociétaires, vise à permettre au plus grand nombre d'accéder à la production biologique locale mais aussi aux producteurs de pouvoir commercialiser localement leurs productions. Cette société coopérative réunit des agriculteurs et des éleveurs bio. Elle commercialise depuis 2022 de la viande bovine et des légumes bio et locaux en grande surface sous l'étiquette Ensemble Bi'eau.

Le Pays Lédonien poursuit ainsi sa mission de préserver l'environnement, promouvoir l'agriculture biologique et renforcer son système alimentaire local. Il offre ainsi une perspective d'avenir où la production biologique locale est accessible à tous, tout en soutenant les agriculteurs et éleveurs du territoire. Cette initiative reflète l'engagement des acteurs du SCoT en faveur de pratiques agricoles durables, de la préservation de l'environnement et de la promotion d'une alimentation saine et locale. Ensemble Bi'Eau s'inscrit dans cette démarche en offrant des produits bios locaux de qualité, contribuant ainsi à un avenir plus durable pour le Pays Lédonien et ses habitants.



Pour aller plus loin :

<https://rnpat.fr/wp-content/uploads/2021/11/rnpat-envt-pat-fiche-pat-pl.pdf>

### Chiffres AB dans le Jura :

**27 382 ha** surfaces bio en 2022

**14,4 %** part des surfaces bio dans la surface agricole du département

**463** fermes engagées en bio en 2022

**20,1 %** part des fermes du département engagées en bio



# notre cantine à l'heure du Bio

## LE SIVOS LE THOU - LANDRAIS

LES COMMUNES DU THOU ET DE LANDRAIS SONT SITUÉES DANS LE DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME, AU SUD-EST DE LA ROCHELLE. EN 2020, LE THOU COMPTAIT ENVIRON 2020 HABITANTS ET LANDRAIS ENVIRON 758 HABITANTS À LA MÊME ÉPOQUE. LES DEUX COLLECTIVITÉS FONT PARTIE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AUNIS SUD. DEPUIS 2008, LES COMMUNES DE LANDRAIS ET DU THOU ONT CRÉÉ UN SIVOS (SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION SCOLAIRE). UNE MUTUALISATION DES MOYENS EST AINSI RÉALISÉE POUR LA GESTION DES ÉCOLES ET DE LA RESTAURATION SCOLAIRE.

Le SIVOS est géré en régie directe, ce qui signifie qu'il assume l'ensemble des activités en lien avec la restauration scolaire : planification des menus, sélection des fournisseurs, planification des approvisionnements, gestion des stocks, cuisine, etc. Les repas sont entièrement préparés sur place par l'équipe de cuisine.

La démarche du SIVOS comporte 2 axes :

- la recherche de produits de qualité et la collaboration avec les producteurs du territoire.
- les actions de sensibilisation auprès des enfants sur le "mieux manger" et la communication auprès des parents sur la démarche.

En termes de volumétrie en nombre de repas ce sont 56.157 repas qui ont été préparés sur l'année scolaire 2021-2022, dont 39.434 pour la restauration de l'école élémentaire Joseph Deplanne et 16.723 pour la liaison chaude avec l'école de Croix-Chapeau.

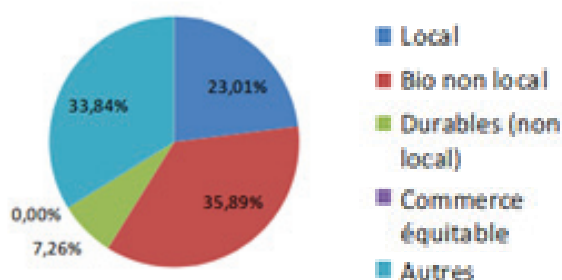
L'équipe en cuisine est composée de 5 personnes pour 4,6 équivalents temps plein auxquelles s'ajoutent les intervenants de la pause méridienne. La gestion directe de la cantine est un choix politique des élus depuis de nombreuses années. Cet engagement a été réaffirmé il y a 20 ans avec la réfection de la cuisine pour continuer la préparation des repas sur place. En effet, l'objectif principal était de proposer des repas de qualité à base de produits frais tout en s'appuyant sur la production locale.

Ce mode de gestion permet une plus grande flexibilité dans la mise en place de nouveaux partenariats avec les producteurs et la gestion des commandes. Compte tenu des volumes, le SIVOS fonctionne en gré à gré avec ses fournisseurs.

Le nombre important de repas (plus de 400 par jour) a longtemps été un frein pour travailler avec les petits producteurs aux capacités de production limitées.

Depuis la loi Egalim, différents dispositifs ont permis d'avancer sur la question du travail de produits durables et de qualité en restauration scolaire, comme la mise en place de la plateforme agrilocal, le PAT, le forum de restauration hors domicile donnent l'occasion de faire le lien avec les producteurs locaux, produits bio et labélisés.

### Egalim + local et commerce équitable



L'arrivée d'une nouvelle cheffe cuisinière a permis la réorganisation de la cuisine et ainsi accélérer la progression vers les objectifs politiques de la loi Egalim.

Le SIVOS a investi dans du nouveau matériel (ex : disques de découpe de légumes, labo pâtisserie...) avec l'aide de subvention demandée dans le cadre du plan de relance.

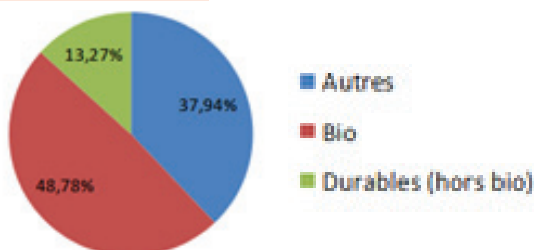
En préparant de plus en plus de plats faits maison, le SIVOS a réussi à maîtriser les coûts de revient et permis ainsi d'introduire plus de produits bio, labélisés et/ou locaux.

En 2017, il y a eu l'introduction d'un menu végétarien chaque mois puis chaque quinzaine. C'est aujourd'hui, un menu végétarien par semaine qui est proposé. Les nouvelles recettes sont mises en avant afin que les enfants donnent leur avis. En étant associés au contenu de leur assiette, ils goûtent plus facilement.

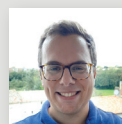
Les recettes les plus appréciées sont les lasagnes de légumes et le chili végétarien.

Le SIVOS de Le Thou - Landrais est labellisé « Etablissement Bio Engagé » pour atteindre 43.09 % de produits bio introduits dans ses repas, depuis fin 2022. Cet établissement a donc dépassé les objectifs de la loi EGAlim, qui demande 50 % de produits durables et de qualité, dont au moins 20 % de produits issus d'agriculture biologique.

### Graphique Egalim



### en savoir +



**MARC-ANTOINE DEHOUSSE**  
CHARGÉ DE MISSION RESTAURATION  
COLLECTIVE  
[ma.dehousse@bionouvelleaquitaine.com](mailto:ma.dehousse@bionouvelleaquitaine.com)



• BIO NOUVELLE-AQUITAINE •

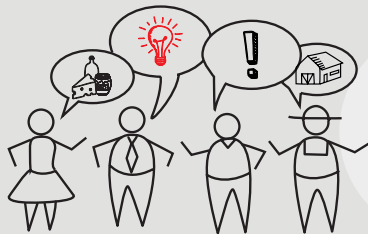
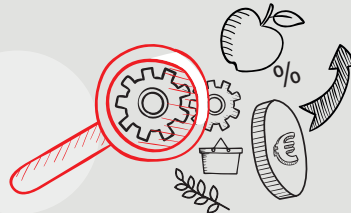
05 49 29 17 17

territoires@bionouvelleaquitaine.com

# vous accompagne dans votre projet

## de développement de territoire en 5 étapes

### 1 Identifier les enjeux de votre territoire

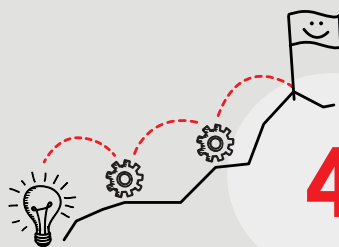


### 2 Analyser le contexte agricole et alimentaire

ainsi que les jeux d'acteurs de votre territoire pour comprendre les freins et les leviers d'actions.

### 3 Définir la stratégie

qui répond à vos enjeux et qui tient compte du contexte local.

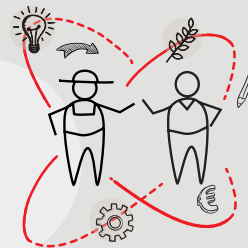


### 4 Définir un plan d'action

avec des objectifs à court et moyen terme.

### 5 Mettre en place concrètement les actions adaptées

à la stratégie et au potentiel de votre territoire.



Octobre 2023

Territoire BioLogique

est édité par la Fédération Régionale de l'Agriculture Biologique Nouvelle-Aquitaine

322 boulevard Jean-Jacques Bosc - 33130 BÈGLES

N° SIRET 531 163 939 00014

www.bionouvelleaquitaine.com

Tél. : 05 56 81 37 70 - info@bionouvelleaquitaine.com

Directeur de la publication : Sylvie Dulong

Ont contribué à ce numéro :

Textes : Valentina REBASTI, Céline COLET, Nathalie ROUSSEAU, Marc-Antoine DEHOUSSE, Emma

FORTIN

Illustrations / Photos : Bio Nouvelle-Aquitaine, FNAB

Conception graphique : Maéva Debordes - Mise en page : Charlène Baraton

SOUTIEN FINANCIER

